



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.73
17 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**NOTE VERBALE DATÉE DU 14 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 9 et le 13 octobre 1994, il semble que 71 vols d'aéronefs à voilure fixe ou tournante aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'applique pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera à l'annexe de la présente note des précisions sur l'itinéraire de ces vols au cours de la période sur laquelle porte le rapport.

Le nombre total des violations apparentes s'établit à 2 987.

ANNEXE

Renseignements sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine
sans autorisation de la Force de protection des Nations Unies
(9-13 octobre 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2916	9 oct.	14 h 29	14 h 30	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/Hip bleu et blanc, marqué d'une croix rouge, qui décollait de Zepce. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2917	9 oct.	15 h 15	15 h 16	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère marqué d'une croix rouge qui survolait Jablanica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible
2918	9 oct.	18 h 15	18 h 16	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type inconnu qui volait à 12 kilomètres au nord de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Ouest Basse Faible
2919	9 oct.	18 h 19	18 h 45	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type inconnu, équipé d'un dispositif à éclats lumineux, qui volait à 10 kilomètres au nord-ouest de Zvornik. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Basse Faible
2920	9 oct.	20 h 15	20 h 50	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type inconnu qui volait à 5 kilomètres au nord-ouest de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Moyenne
2921 et 2922	9 oct.	21 h 30	21 h 31	Du personnel de la FORPRONU a observé deux hélicoptères de type inconnu qui volaient à 9 kilomètres à l'est-sud-est de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Moyenne Moyenne
2923	9 oct.	21 h 45	21 h 46	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type inconnu qui volait à 8 kilomètres à l'est-nord-est de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Moyenne Moyenne
2924	9 oct.	21 h 50	21 h 51	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type inconnu qui volait à 4 kilomètres au nord-nord-est de Srebrenica près de la ligne d'affrontement. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est incertain.	Nord Moyenne Moyenne
2925 et 2926	9 oct.	21 h 55	21 h 56	Du personnel de la FORPRONU a observé deux hélicoptères de type inconnu qui volaient à 10 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est Moyenne Faible
2927	9 oct.	21 h 58	21 h 59	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type inconnu qui volait à 10 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Moyenne Moyenne
2928 et 2929	9 oct.	22 h 03	22 h 04	Du personnel de la FORPRONU a observé deux hélicoptères de type inconnu qui volaient à 6 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Basse Faible
2930 et 2931	9 oct.	22 h 29	22 h 30	Du personnel de la FORPRONU a observé deux hélicoptères de type inconnu qui volaient à 10 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Moyenne Moyenne
2932	10 oct.	09 h 16	09 h 17	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17/Hip bleu et blanc, marqué d'une croix rouge, qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2933	10 oct.	12 h 45	12 h 45	Ce vol a commencé comme un vol approuvé d'évacuation sanitaire de Knin à l'hôpital civil de Banja Luka, avec retour à Knin. L'hélicoptère n'a pas atterri à l'hôpital civil où l'attendait une équipe d'inspection, mais à l'hôpital militaire de Banja Luka; il a débarqué les patients et est reparti avant que l'équipe puisse effectuer une inspection. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est, sud-ouest Basse Faible
2934	10 oct.	13 h 05	13 h 06	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17/HIP bleu et blanc, marqué d'une croix rouge, qui décollait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2935	10 oct.	14 h 32	14 h 33	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Gazelle qui survolait Brcko. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Basse Faible
2936	10 oct.	14 h 38	14 h 39	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-18/HIP bleu et blanc, marqué d'une croix rouge, qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2937	10 oct.	16 h 28	16 h 29	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17/HIP bleu et blanc, marqué d'une croix rouge, qui décollait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2938	10 oct.	17 h 05	17 h 06	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17/HIP bleu et blanc, marqué d'une croix rouge, qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2939	10 oct.	18 h 40	18 h 41	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui survolait Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Moyenne Faible
2940	10 oct.	20 h 47	20 h 48	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui volait à 3 kilomètres au nord-est de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est incertain.	Nord-ouest Basse Faible
2941	10 oct.	21 h 00	21 h 01	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui volait à 12 kilomètres à l'est de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
2942	10 oct.	21 h 38	21 h 39	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui volait à 4 kilomètres au sud de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Moyenne Faible
2943	10 oct.	22 h 15	22 h 16	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui volait à 6 kilomètres au nord-est de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est incertain.	Sud-est Moyenne Faible
2944 et 2945	10 oct.	22 h 30	22 h 31	Du personnel de la FORPRONU a observé deux hélicoptères qui volaient à 7 kilomètres au nord de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone dont le contrôle est incertain.	Sud-est Moyenne Faible
2946	10 oct.	22 h 35	22 h 36	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui volait à 6 kilomètres à l'est de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Moyenne Faible
2947	10 oct.	22 h 40	22 h 41	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui volait à 6 kilomètres au nord de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est incertain.	Sud-est Moyenne Faible
2948	10 oct.	23 h 25	23 h 26	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui volait à 6 kilomètres au nord de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est incertain.	Sud-Est Moyenne Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2949	11 octobre	08 h 45	08 h 46	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/Hip vert, marqué d'une croix rouge, qui volait à 2 kilomètres au nord de Prozor. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est incertain.	Ouest Basse Faible
2950	11 octobre	10 h 48	10 h 54	Des AWACS ont établi un contact radar à 10 milles marins à l'ouest de Jablanica et ont suivi la trace de l'appareil jusqu'à ce que le contact soit perdu à 15 milles marins à l'ouest de Medugorje. Des chasseurs de l'OTAN n'ont pas pu établir le contact. Le vol non autorisé de cet hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie et le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Inconnue Inconnue
2951	11 octobre	11 h 08	11 h 09	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP bleu et blanc, marqué d'une croix rouge, qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2952	11 octobre	13 h 22	13 h 23	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/Hip camouflé, marqué d'une croix rouge, qui volait à 7 kilomètres au nord de Prozor. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est incertain.	Nord-est Basse Faible
2953	11 octobre	13 h 33	13 h 34	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/Hip bleu et blanc, marqué d'une croix rouge, qui décollait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible
2954	11 octobre	22 h 05	22 h 06	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type inconnu qui volait à 3 kilomètres au nord-est de Srebrenica près de la ligne d'affrontement. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est incertain.	Est Moyenne Faible
2955	11 octobre	23 h 11	23 h 12	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type inconnu qui volait à 3 kilomètres au nord-est de Srebrenica près de la ligne d'affrontement. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est incertain.	Est Moyenne Faible
2956	12 octobre	0 h 22	0 h 57	Des AWACS ont établi un contact radar et des chasseurs de l'OTAN un contact visuel avec un hélicoptère inconnu à 12 kilomètres au sud-sud-est de Pale et ont suivi l'appareil jusqu'à ce qu'il atterrisse à 3 kilomètres au sud-est de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans des zones contrôlées par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Moyenne Faible
2957	12 octobre	0 h 34	0 h 35	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type inconnu qui survolait Stolac à 15 kilomètres à l'ouest de Gorazde, en direction du sud. L'appareil a été pris à partie par des positions des Serbes de Bosnie avant de prendre le cap au nord. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est incertain.	Sud, puis nord Basse Faible
2958	12 octobre	10 h 11	14 h 55	Le vol a commencé comme un vol approuvé d'évacuation sanitaire de Pale à Sokolac puis à Belgrade et retour. Il est devenu une violation lorsque deux autres passagers non autorisés ont été transportés à Belgrade. Ce vol d'hélicoptère non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est, puis sud-ouest Basse Faible
2959	12 octobre	11 h 05	11 h 07	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17/HIP bleu et blanc, marqué d'une croix rouge, qui survolait Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2960	12 octobre	12 h 14	12 h 20	Des AWACS ont établi un contact radar et des chasseurs de l'OTAN un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8/Hip blanc à 25 kilomètres au sud-sud-ouest de Tuzla et ont suivi l'appareil jusqu'à ce qu'il atterrisse à 15 kilomètres à l'ouest de Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Basse Faible
2961	12 octobre	12 h 50	12 h 55	Des AWACS ont établi un contact radar et des chasseurs de l'OTAN un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8/HIP blanc à 20 kilomètres au sud de Vitez et ont suivi l'appareil sur six kilomètres au nord-nord-est de Jablanica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2962	12 octobre	13 h 40	13 h 50	Des AWACS ont établi un contact radar et des chasseurs de l'OTAN un contact visuel avec un hélicoptère inconnu à 5 kilomètres au sud-sud-est de Jablanica et ont suivi l'appareil jusqu'à ce qu'il atterrisse à Jablanica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible
2963	12 octobre	13 h 45	13 h 47	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17/HIP vert, marqué d'une croix rouge, qui volait à 2 kilomètres au nord-ouest de Prozor. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Basse Faible
2964	12 octobre	14 h 21	14 h 23	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP bleu et blanc, marqué d'une croix rouge, qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2965	12 octobre	16 h 45	16 h 47	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17/HIP bleu et blanc, marqué d'une croix rouge, qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2966 et 2967	12 octobre	19 h 06	19 h 07	Du personnel de la FORPRONU a observé deux hélicoptères inconnus qui volaient à 22 kilomètres au nord-nord-ouest de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Moyenne Faible
2968	12 octobre	19 h 27	19 h 28	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère inconnu qui volait à 9 kilomètres au nord-est de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Moyenne Faible
2969	12 octobre	19 h 55	19 h 56	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui volait à 7 kilomètres à l'ouest de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Moyenne Faible
2970	12 octobre	20 h 14	20 h 15	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère inconnu qui volait à 7 kilomètres à l'est-nord-est de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Moyenne Faible
2971	12 octobre	21 h 05	21 h 13	Du personnel de la FORPRONU a observé le vol d'un hélicoptère inconnu à partir d'un point situé à 9 kilomètres au nord-est de Tuzla jusqu'à un point situé à 18 kilomètres au sud-est de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans des zones contrôlées par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et les Serbes de Bosnie.	Sud Basse Faible
2972	13 octobre	12 h 15	12 h 16	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17/HIP bleu et blanc, marqué d'une croix rouge, qui survolait Zenica après le décollage. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2973	13 octobre	12 h 19	12 h 44	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact radar et visuel avec un hélicoptère Mi-8/HIP en vol à partir d'un point situé à 10 kilomètres à l'est de Visoko jusqu'à un point situé à 10 kilomètres de Foynica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
2974	13 octobre	14 h 43	14 h 46	Du personnel de la FORPRONU a observé un avion de transport bimoteur inconnu de couleur blanche au-dessus de Srebrenica. Ce vol non autorisé en altitude élevée a eu lieu dans une zone dont le contrôle est incertain.	Nord Élevée Faible
2975	13 octobre	14 h 52	14 h 53	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/HIP vert au-dessus de Gornji Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Basse Faible
2976	13 octobre	16 h 28	16 h 30	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17/HIP blanc et bleu, marqué d'une croix rouge, qui survolait Zenica avant de se poser. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2977	13 octobre	17 h 15	17 h 27	Du personnel de la FORPRONU a observé le vol d'un hélicoptère inconnu équipé d'un dispositif lumineux à partir d'un point situé à environ 17 kilomètres au nord de Zvornik jusqu'à un point situé à environ 15 kilomètres à l'ouest du même lieu, en se maintenant à environ 3 kilomètres à l'est de la ligne d'affrontement. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
2978	13 octobre	17 h 22	17 h 35	Des AWACS ont établi un contact radar avec un hélicoptère inconnu en vol à partir d'un point situé à 12 kilomètres au sud-est de Zenica jusqu'à un point situé à deux kilomètres au sud du même lieu. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Basse Faible
2979 et 2980	13 octobre	19 h 06	19 h 20	Du personnel de la FORPRONU a observé deux hélicoptères inconnus qui volaient à 8 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est/ nord-ouest Moyenne/élevée Faible
2981 2982 2983 2984	13 octobre	19 h 21	19 h 28	Du personnel de la FORPRONU a observé quatre hélicoptères inconnus qui volaient à 8 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est/ nord-ouest, Moyenne/élevée Faible
2985	13 octobre	22 h 24	22 h 26	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère inconnu qui volait à 9 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Moyenne/élevée Faible
2986	13 octobre	22 h 30	22 h 32	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère inconnu qui volait à 9 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Moyenne/élevée Faible
